



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

Calcul du facteur d'équivalence

Secteurs institutionnel/commercial et industriel - Baie-James

À compter du 29 décembre 2024

Occupations	Cotisation versée par le salarié au régime de retraite	Cotisation versée par l'employeur au régime de retraite	Taux de calcul du facteur d'équivalence
Chauffeur de chaudière à vapeur	3,035	4,590	7,625
Chauffeur, classe IV	2,245	4,590	6,835
Commis	0,724	4,590	5,314
Conducteur de camion			
classe AA	3,712	4,590	8,302
classe A	3,409	4,590	7,999
classe B	3,184	4,590	7,774
classe C	3,080	4,590	7,670
Gardien	0,000	4,590	4,590
Homme de service sur machines lourdes	3,490	4,590	8,080
Magasinier	2,920	4,590	7,510
Manoeuvre (journalier)	3,550	4,590	8,140
Manoeuvre (pipeline)	3,610	4,590	8,200
Manoeuvre spécialisé (couverture)	3,570	4,590	8,160
Manoeuvre (maçonnerie)	3,700	4,590	8,290
Manoeuvre en décontamination	4,010	4,590	8,600
Manoeuvre spécialisé	3,610	4,590	8,200
Manoeuvre spécialisé (carreleur)	3,900	4,590	8,490
Manoeuvre (travaux de couverture)	3,630	4,590	8,220
Opér. d'appareils de levage cl.A	4,170	4,590	8,760
classe B	3,990	4,590	8,580
Opérateur de génératrice	3,860	4,590	8,450
Opér. de pompes et compres.	3,800	4,590	8,390
Opér. de p. et compr. (p. à ligne)	3,800	4,590	8,390
Op. d'usines fixes ou mobiles	4,070	4,590	8,660
Préposé aux pneus et au débosselage de machines lourdes	3,960	4,590	8,550
Soudeur	4,210	4,590	8,800
Soudeur de pipeline et soudeur de distribution	4,770	4,590	9,360
Soudeur en tuyauterie	4,770	4,590	9,360
Spécialiste en branchement d'immeubles (gas fitter)	4,470	4,590	9,060